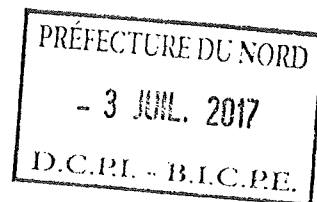




PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE



Direction régionale
des affaires culturelles
des Hauts-de-France

à

Affaire suivie par :
Loïc Levin
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Nord
tél. (33) [0]3 28.36.78.70
courriel : sdap.nord@culture.gouv.fr

Madame Corinne Antkowiak,
Direction départementale des Territoires
et de la Mer
Service Eau Environnement
Cellule Energies, Lutte contre les Nuisances,
Paysages
62, Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille Cédex

Lille, le 28 juin 2017

OBJET : Parc éolien le Murier - Carnières

Suite à votre courrier du 15 mai 2017, veuillez trouver l'avis du service sur le parc éolien cité en objet.

Le parc de sept éoliennes se situe à l'est de Cambrai et sur la commune de Carnières. On est dans un paysage artésien et cambrésien (atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais). Le paysage agricole est constitué d'un sol qui ondule et les arbres sont présents à proximité des villages.

La silhouette de l'église qui est un monument historique (code du patrimoine) est très présente aux abords de la commune, surtout au Nord et à l'Ouest. Depuis l'Est, les panoramas sont pittoresques avec un moulin en ruine. On peut profiter de ce cadre avec des itinéraires de randonnées.

Le dossier ne présente pas de perspectives à proximité des éoliennes vers la commune. Les points de vues sont lointains où le relief masque les constructions (rues 3 à 5). Les points de vues à proximité de Carnières sont toujours orientés vers la campagne environnante (ex. : vues 1 et 2). Les incidences sur le monument historique sont occultées.

Les éoliennes E1 et E2 sont au Nord de la commune le long de la D118 à 870m et 1200m. Elles se situent dans une belle perspective paysagère sur le village avec l'église.

Les éoliennes E3 et E4 sont le long d'un chemin agricole à 850m et 1000m du village. Elles interféreront un panorama sur la commune avec son socle agricole surmonté du clocher.

Les éoliennes E5 et E6 sont sur la D113 à 700 et 1000m à l'Est du village. La commune se découvre au même endroit que l'éolienne E6 à cause de l'articulation du plateau agricole. Ces deux éoliennes sont 2 éléments verticaux hors échelle dans la vision du village avec l'église depuis la départementale.

L'éolienne E7 est au Sud-Ouest de Carnières. Comme les vues sur la commune se découvre après la ferme Loisel depuis le Sud, elle ne gêne pas les principales vues sur le monument.

L'avis du service est le suivant :

Comme on sacrifie des vues pittoresques sur un village typique du secteur avec son église qui est un monument historique, l'avis est défavorable pour les éoliennes E1 à E4. Les éoliennes E5 et E6 doivent être décalées vers l'Ouest de Carnières pour que l'on puisse maintenir la qualité des vues depuis la D113. Toutes les éoliennes seront visibles depuis la tour-clocher de l'église.

La teinte blanche accentue la visibilité des éoliennes dans le paysage. Il est préférable de les peindre avec une teinte grise (ex : gris marine ou gris « moyen »)

L'avis est donc défavorable dans l'état actuel du dossier.

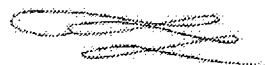
Dans le Cambrésis, l'arc de l'abbaye de Vaucelle à Cambrai le long de l'Escaut est préservé d'éoliennes avec le secteur à l'Est du plateau-Cambrésis. Entre ces deux secteurs, le paysage local est « tapissé » de parc éolien sans réelles respirations paysagères.

L'implantation des parcs éoliens n'ont pas tenu compte :

- des vues les plus pittoresques sur les villages,
- des respirations préalablement repérées,
- du maintien de la lecture des tracés des voies gallo-romaines.

Il a manqué une analyse entre l'échelle du SRA et des parcs : celle du Cambrésis.

L'architecte des bâtiments de France



Loïc LEVIN